



# Compagnie d'Arc de Morangis

Club affilié à la fédération française de Tir à l'arc : agrément n°0891148



Concours Salle 2 x 18 m

Sélectif au championnat de France Salle

## Le Samedi 7 Décembre 2024

**LIEU :** Gymnase Claude Bigot – 3 rue Colette Besson 91420 MORANGIS  
(déviation de la croix boisselière)  
GPS : N 48°-42'-21", E 2°-20'-24"

### DÉROULEMENT :

Ouverture du Greffe	9h15	13h15
Inspection du Matériel	09h45	13h45
Départ	10h00	14h00
Echauffement	3 volées sur cible	3 volées sur cible

**BLASONS :** Pas de modifications possible du blason lors du passage au greffe

Arc classique	U11 : 80 cm ; U13 & U15 : 60 cm ; U18 à S3 : 40cm (par défaut), Trispot sur demande
Arc à poulies	Toutes catégories : Trispot vertical
Arc nu	U15 & U18 : 60 cm ; Autres catégories : 40 cm (par défaut), Trispot sur demande

**RÉCOMPENSES :** Remise des récompenses à partir de 18h00 aux trois premiers de chaque catégorie.

**DISPOSITIF CDTAE** - Les Poussins de l'Essonne (voir page 3)

Une cible (4 places) sera dédiée aux archers du 91 de la catégorie U11 sur le départ de 14h00. Inscription en bas de bulletin

**DISPOSITIF CDTAE** – Catégorie Promotions 91 (voir page 4)

Le Comité Départemental propose aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années de licences de participer aux compétitions officielles à une distance de 18m sur des blasons adaptés (voir ci-dessous). Inscription en bas de bulletin

Catégorie U13 & U15	Tir à 18m sur un blason de 80cm
Catégories U18, U23, S1, S2 & S3	Tir à 18m sur un blason de 60 cm

Deux classements spécifiques « Promotions U13/U15 » et « Promotions U18 à S3 » seront établis.

### INSCRIPTIONS :

**Droit d'inscription :** 10 € par départ, chèque à l'ordre du « CMOM Tir à l'arc »

**Feuille d'inscription :** page suivante

**A envoyer à :** MLE Aurélie CARPENTIER, 31 rue de Provence – Bat D – 91600 Savigny sur Orge  
Tel : 06-78-08-72-96 E-mail : ciearcmorangis@gmail.com

**Inscription prise en compte à réception du mandat et du règlement**

**RÈGLEMENT :** (sous réserve de la réglementation FFTA en vigueur le jour du concours)

- Tenue conforme aux règlements sportifs et arbitrage de la FFTA
- Chaussures de sport **obligatoires**
- Justificatifs prévus au règlement de la FFTA

**BUVETTE à votre disposition pendant toute la durée du concours**



**Morangis**  
COMMUNE DU GRAND PARIS





# LES POUSSINS DE L'ESSONNE

## - SAISON SALLE 2024-2025 -

### Objectifs :

- Promouvoir et encourager le tir en compétition de la catégorie U11 (poussins)
- Emmener cette catégorie vers les premières compétitions officielles
- Fidéliser les plus jeunes archers dans leur pratique du tir à l'arc

### Public ciblé :

- Tous les jeunes archers de la catégorie U11 (poussins)

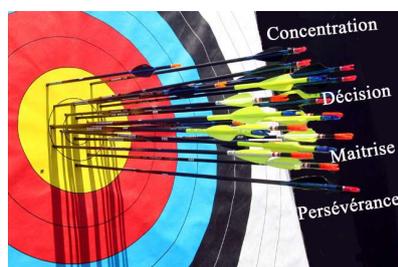
### Date :

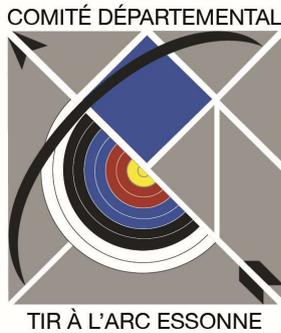
- Lors des compétitions organisées en novembre et décembre
- Départ du samedi après-midi
- Récompenses fournies par l'organisateur et remises juste à l'issue de ce départ

### Organisation :

- 2 cibles avec blasons de 80 cm sont réservées aux inscriptions des archers U11 jusqu'à 10 jours avant la date du concours. Passée cette date, si une cible est entièrement disponible, l'organisateur reste libre d'inscrire toute autre catégorie d'archers sur celle-ci.

- Prévoir un encart spécifique dans le mandat pour mettre en avant ce dispositif et regrouper les plus jeunes.





# CATEGORIE PROMOTION 91 - SAISON SALLE 2024-2025 -

## Objectifs :

- Inciter au tir en compétition les licenciés de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année sur un format de blason plus accessible que le format officiel
- Assurer une progression régulière entre les rencontres « Débutants » et les premières compétitions sur blason officiel
- Fidéliser ces archers dans une pratique du tir à l'arc compétitive et régulière

## Public ciblé :

- Tous les archers de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année de licence
- Arc classique
- Catégories U18, U21, S1, S2 et S3

## Date :

- Lors des compétitions organisées en novembre et décembre
- Départ du samedi après-midi

## Organisation :

- Tir sur blasons de 60 cm à 18 m
- Création d'une catégorie appelée « Promotion »
- Classement toutes catégories d'âges confondues (U18 à S3)
- Récompenses à fournir par l'organisateur
- Prévoir un encart spécifique dans le mandat pour mettre en avant ce dispositif et regrouper les archers de cette catégorie « Promotion » sur quelques week-ends.

